

FICHE SIGNALÉTIQUE

APPEL EN CAS D'URGENCE : 1 800 424-9300 (CHEMTREC) ou 1 866 374-1975 (Tessenderlo Kerley)

1. IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT: Herbicide WDG Sinbar
DESCRIPTION: Uracile substitué biologique

Rég. Numéro: 30082 Loi Sur Les Produits Antiparasitaires

Caractérisation chimique : Substance

IDENTIFIANT DE L'ENTREPRISE: Tessenderlo Kerley, Inc.

2910 N. 44th Street, Suite 100 Phoenix, AZ 85018-7272

602-889-8300

2. RENSEIGNEMENTS LIÉS AUX RISQUES

AVERTISSEMENT

Provoque une irritation des yeux (H320)

Peut être dangereux en cas d'ingestion (H303)

Peut être nocif au contact de la peau (H313)

Peut être nocif en cas d'inhalation (H332)

Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables (H400+H410)



CLASSIFICATION DES DANGERS

Dangers pour la santé	Catégorie	Dangers physiques	Catégorie
Lésion/irritation oculaire	2B	Aucune	
Toxicité aiguë, orale	5		
Toxicité aiguë, dermique	5	Risques environnementaux	Catégorie
Toxicité aiguë en cas d'inhalation	5	Dangereux pour l'environnement aquatique –	Ĩ
		Risque aigu	
		Dangereux pour l'environnement aquatique –	1
		Pinguo obraniquo	

DANGERS NE NÉCESSITANT PAS DE CLASSIFICATION

Aucune

MISES EN GARDE

Lavez-vous soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Ne touchez pas les yeux. Portez des gants protecteurs. (P264+P265+P280)

Évitez d'inhaler la poussière. Utilisez seulement dans un endroit bien aéré. (P261+P271)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincez avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les verres de contact, le cas échéant, dans la mesure où cela s'avère facile. Continuez à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenez une aide médicale. (P305+P351+P338+P337+P317)

EN CAS D'INGESTION: Obtenez une aide médicale. (P301+P317)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Obtenez une aide médicale. (P302+P317)

EN CAS D'INHALATION : Obtenez une aide médicale. (P304+P317)

Éviter tout rejet dans l'environnement non conforme à l'étiquette du produit. Épancher tout déversement.

Éliminer le contenu/contenant en suivant les instructions figurant sur l'étiquette du produit et conformément aux règlements locaux/fédéraux. (P501)

3. RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPOSITION ET LES INGRÉDIENTS

Nom courant Nom chimique Numéro Composition

1Page 6

Terbacile 2,4(1H,3H)-Pyrimidinédione, 5-chloro-3-(1,1-diméthyléthyl)-6-méthyl-

REMARQUE : Les valeurs ne tiennent pas lieu de spécifications de produit.

80,0 %

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Ayez sur vous le contenant ou l'étiquette du produit quand vous appelez un centre antipoison ou un médecin ou quand vous allez vous faire traiter. En cas d'urgence médicale concernant ce produit, appelez sans frais le 1 866 374-1975. Voir l'étiquette pour des précautions et directives d'utilisation supplémentaires.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlevez les vêtements contaminés. Rincez la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Gardez les yeux ouverts et rincez-les lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, enlevez les lentilles de contact au bout de 5 minutes, puis continuez à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacez la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis pratiquez la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, dans la mesure du possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement.

5.DE GROUPE MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Risques d'incendie et d'explosion : Peut être déclenché par la chaleur ou une flamme nue. Comme la plupart des poudres ou cristaux organiques, ce matériel peut former un mélange explosif dans l'air sous des conditions de poussière intenses.

Agent d'extinction: Utiliser les moyens d'extinction appropriés pour tous les combustibles impliqués dans l'incendie. Pour les incendies impliquant uniquement ce produit et ses contenants associés, l'eau, la poudre extinctrice, la mousse extinctrice et le dioxyde de carbone sont des agents extincteurs compatibles.

Équipement de lutte contre l'incendie :Les pompiers doivent être équipés d'un appareil respiratoire autonome à pression positive et d'une combinaison de pompier complète.

Instructions de lutte contre les incendies :Évacuez la zone le personnel inutile de la zone et luttez contre l'incendie à une distance sécuritaire du vent. Contenir l'eau contaminée ou l'eau de lutte contre les incendies; ne pas laisser pénétrer dans les drains ou les cours d'eau. Les systèmes d'extinction d'incendie à base de mousse ou de produits chimiques secs sont préférables pour prévenir les dommages environnementaux causés par un écoulement excessif d'eau.

Produits de combustion dangereux : Données non disponibles Classifications NFPA: Santé – 1 / Inflammabilité – 0 / Réactivité – 0

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles : Isoler la zone et empêcher le personnel inutile et non protégé d'y pénétrer. Porter des vêtements et un équipement de protection individuelle appropriés, comme décrit à la section 8 de ce document. Assurez-vous que la ventilation est adéquate.

Précautions environnementales :Contenir le déversement et minimiser la propagation. Creuser le sol fortement contaminé et transférer dans des contenants en vue de son élimination. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des voies d'accès à l'eau. NE PAS contaminer les plans d'eaux lors du rejet de l'eau de rinçage.

Nettoyage des déversements : Évitez de créer de la poussière pendant le nettoyage. Balayez, ramassez ou pelletez les matières déversées et placez-les dans des contenants fermés appropriés pour les réutiliser ou les éliminer. Après la décontamination, la zone de déversement peut être lavée avec de l'eau. Recueillir l'eau de lavage en vue de son élimination en bonne et due forme. Placez les contenants qui fuient dans des fûts étanches surdimensionnés pour le transport.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manipulation :Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Entreposage: Conservez le produit dans le contenant d'origine uniquement. Rangez le produit dans un

endroit frais et sec.

8. MESURES LIÉES À L'EXPOSITION, PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures techniques :Si vous manipulez à l'intérieur, assurez-vous d'avoir une ventilation par aspiration locale.

Vêtements de travail protecteurs : Portez un chandail à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques faits de tout matériau imperméable comme des chaussures en polyéthylène ou en polychlorure de vinyle et des chaussettes.

Généralités: Enlevez immédiatement tout vêtement souillé et contaminé. Suivez les instructions du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. Si aucune directive de ce type n'est fournie pour les produits lavables, utilisez du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'EPI séparément des autres vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :granules grispH :8,64 (à 25 °C)Point de fusion :non disponibleViscosité cinématique :non disponible

Point d'ébullition : non disponible Solubilité (dans l'eau) : susceptible de dispersion

Inflammabilité : non disponible Coefficient de partition : non disponible Limites d'inflammabilité non disponible Pression de vapeur : non disponible

(supérieure/inférieure) :

Point d'éclair (cc): non disponible Masse volumique 0,56 g/mL (à 23 °C)

apparente :

Température d'inflammation non disponible Densité relative de non disponible

spontanée: vapeur:

Température de décomposition : non disponible Caractéristiques des non disponible

particules :

Odeur: Sans odeur

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS À ÉVITER: Exposition à la chaleur extrême ou aux flammes nues.

STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans toutes les conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

INCOMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES MATÉRIAUX : Éviter toute source d'ignition, de chaleur ou flamme nue. Éviter toute exposition prolongée à des températures excessives.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Données non disponibles.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ ORALE (LD₅₀ chez le rat) : >5 000 mg/kg (rats femelles)

TOXICITÉ CUTANÉE (LD₅₀ chez le lapin) : > 5 000 mg/kg

TOXICITÉ EN CAS D'INHALATION (LD₅₀ chez le rat) : 5,3 mg/L (4 heures)

IRRITATION OCULAIRE : Irritant oculaire modéré chez les animaux IRRITATION CUTANÉE :Léger irritant cutané chez les animaux

SENSIBILISATION CUTANÉE: N'est pas un sensibilisant au contact (cobayes)

CANCÉROGÉNÉCITÉ :

EPA: Groupe E – Aucun signe de carcinogénicité chez l'animal

ACGIH: N'y figure pas NTP: N'y figure pas IARC: N'y figure pas OSHA N'y figure pas

TOXICITÉ DÉVELOPPEMENTALE: La toxicité maternelle et embryofœtale n'a été démontrée qu'à la dose de 600 mg/kg. Par conséquent, il n'a pas été démontré que le terbacil représente un danger unique pour le concept.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION: Aucune différence significative n'a été observée entre le groupe témoin et le groupe expérimental quant au taux de grossesse ou au nombre de nidations, de résorptions et de décès.

MUTAGÉNICITÉ/GÉNOTOXICITÉ : Non mutagène ou génotoxique.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Le terbacil est très toxique pour les plantes vasculaires et non vasculaires et pour les invertébrés aquatiques.

Les renseignements suivants concernent l'ingrédient actif, le terbacil :

TOXICITÉ AQUATIQUE - Aiguë

Truite arc-en-ciel (CL $_{50}$ sur 96 heures) : 46,2 mg/L Branchie bleue (CL $_{50}$ sur 96 heures) : 102,9 mg/L

Daphnie (CE₅₀ sur 48 heures): 68 mg/L Algues (CE₅₀ sur 72 heures): 0,018 mg/L

TOXICITÉ AVIAIRE

Colin de Virginie, voie orale (CL₅₀ sur 14 jours) : > 2 250 mg/kg

Canard colvert, alimentaire (LC₅₀): > 5 000 mg/kg

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

 $t_{1/2}$ dans l'eau : 29 à 54 jours; dégradation photolytique $t_{1/2}$ dans le sol : 122 à 720 jours; dégradation photolytique

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES (suite)

POTENTIEL BIOACCUMULATIF

Test statique chez les malades présentant une dépuration pendant 96 heures (< 8 mcg/g à < 0,01 μ g/g). Ne devrait pas s'accumuler dans les tissus de poisson.

MOBILITÉ DANS LE SOL

K_{ad}: 0,39 à 1,3 ml/g K_{oc}: 44 à 61 mL/g

En raison de sa faible affinité pour la sorption du sol, on s'attend à ce que le terbacil soit très mobile dans les sols.

13. MESURES LIÉES À L'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DES PESTICIDES: Les déchets découlant de l'utilisation de ce produit peuvent être mis au rebut sur place ou dans une installation autorisée d'élimination des déchets.

MANUTENTION DES CONTENANTS :Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir ce contenant. Voir l'étiquette du contenant pour les instructions de manipulation et d'élimination du contenant.

14. RENSEIGNEMENTS LIÉS AU TRANSPORT

Ces renseignements ne sont pas destinés à signifier toutes les exigences réglementaires ou opérationnelles spécifiques/les renseignements relatifs à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des conteneurs et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des règlements. Des renseignements supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenus auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service à la clientèle. Il incombe à l'organisation de transport de respecter toutes les lois, tous les règlements et toutes les règles applicables concernant le transport du matériel.

US-DOT:

Contenants ≤ 5 kg (11 lb):

Non réglementé

Contenants > 5 kg (11 lb):

UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, N.O.S. (terbacil), 9, PG III, Polluant marin

Guide d'urgence du DOT:171

IMDG:

UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, N.O.S. (terbacil), 9, PG III, Polluant marin

IATA:

UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, N.O.S. (terbacil), 9, PG III, Polluant marin

Numéro EMS:

F-A. S-F

Renseignements supplémentaires sur le transport: Conformément à la norme 49 CFR 171.4(c), les emballages non en vrac (capacité maximale de 119 gallons (450 L) ou moins pour les liquides ou 882 lb (400 kg) ou moins pour les matières solides) transportés par véhicule à moteur, wagon ou aéronef sont exemptés de toutes les réglementations sur les polluants marins de la norme 49 CFR et donc traités comme des matières non dangereuses. Tous les envois en vrac ou tout envoi transporté partiellement ou entièrement par navire sont traités comme des polluants marins réglementés et sont expédiés conformément aux exigences énumérées.

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

FIFRA -

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'Environmental Protection Agency et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification du SGH et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes des produits chimiques non pesticides sur le lieu de travail. Voici les renseignements sur les dangers comme l'indique l'étiquette du pesticide :

MISES EN GARDE

DANGERS POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES

AVERTISSEMENT. Nocif si avalé. Cause une irritation oculaire modérée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES (suite)

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ne pas appliquer le produit directement sur l'eau ou dans les secteurs où de l'eau de surface est présente ou encore dans les zones intertidales, sous la limite de la marée haute moyenne. Ne pas contaminer les plans d'eaux lorsque vous nettoyez l'équipement ou disposez de l'eau de lavage et de rinçage de l'équipement.

Certaines propriétés du terbacile peuvent provoquer la contamination de l'eau de surface par le truchement du ruissellement de surface ou de l'érosion occasionnée par l'écoulement de surface. Les pratiques doivent être suivies pour minimiser le risque d'érosion par dissolution ou par ruissellement. Ce produit chimique possède également des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit chimique dans des zones où les sols sont perméables peut mener à la contamination de la nappe phréatique, notamment si celle-ci est près de la surface.

Tous les pesticides sont régis par la Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act (FIFRA). Les renseignements réglementaires présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque ce produit est manipulé en dehors de l'utilisation et de l'application normales en tant que pesticide. Ce produit est exclu des exigences d'inscription en vertu de l'EPA/TSCA.

Règlements/Lois sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange spécifique

Section 355 (substances extrêmement dangereuses):

N'y figure pas.

SARA Titre III – Section 302 Substances extrêmement dangereuses N'y figure pas

SARA Titre III - Section 311/312 Catégories de danger

Immédiat (aigu), différé (chronique)

Section 313 (Rapport sur les rejets de substances toxiques-Formulaire R):

Nom chimique N° CAS. Concentration 5902-51-2 80.0 %

CERCLA/SUPERFUND:

Quantité à déclarer (RQ) : Sans objet

Proposition californienne 65

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer au terbacile, reconnu par l'État de la Californie comme étant toxique pour le développement. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov.

Classification RCRA

En vertu de la RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer au moment de son élimination si le matériau contenant le produit ou dérivé du produit devrait être classé comme déchet dangereux.

Éléments de l'étiquette SGH

Ce produit est classifié et étiqueté conformément au Système général harmonisé (SGH).

Ce produit doit être étiqueté conformément à la version qui prévaut des règlements sur les matières dangereuses.

CANADA

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient toutes les informations requises par la RCR.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements et recommandations contenus aux présentes sont fournis de bonne foi et basés sur des données que nous croyons correctes. Cependant, il n'y a aucune garantie que ce soit, explicite ou implicite, quant aux renseignements aux présentes.

NovaSource® est une marque commerciale déposée de Tessenderlo Kerley, Inc. Tous droits réservés.

Version de la FDS: 2.3 Date d'entrée en vigueur : 1 mars 2024